

Ecoles maternelles de Turckheim

Mai 2026

Maternelle des Lilas : 03 89 27 36 11

Direction : 03 89 27 16 20

mail : ce.0681777m@ac-strasbourg.fr

Chers parents,

Votre enfant fréquentera les écoles maternelles de Turckheim à la rentrée prochaine. Au nom de toute l'équipe pédagogique, nous lui souhaitons **une excellente année scolaire riche en découvertes et en apprentissages**.

1. **La rentrée** Elle aura lieu le **mardi 1er septembre 2026**.

2. **Le matériel nécessaire**

Pour la rentrée, votre enfant aura besoin :

- d'une paire de chaussons sans lacets, qui tiennent bien aux pieds pour le sport
- d'un petit sac pouvant contenir un cahier petit format, pratique à manipuler et à accrocher, sans roulettes
- d'une boîte distributrice de mouchoirs en papier qui sera à renouveler au cours de l'année
- d'une gourde à laisser dans le sac au crochet
- de 3 photos d'identité en couleur à déposer directement à l'école avant la rentrée. Merci de déposer les photos dans une enveloppe avec le prénom et le nom de l'enfant et de glisser le tout dans la boîte aux lettres

Le jour de la rentrée, vous voudrez bien nous apporter ces quelques affaires **marquées au nom de votre enfant** ainsi que l'ensemble de ses vêtements (chaussons, veste, bonnet, chaussures...). Privilégiez les vêtements et chaussures que votre enfant puisse enfiler seul et n'étant pas trop fragiles. Par sécurité, évitez les écharpes et foulards longs. Préférez des tours de cou.

3. **Les horaires**

Les horaires de classe sont les suivants :

- Aux Lilas : 7h50 à 11h20 et de 13h20 à 15h50.
- A Charles Grad : 8h-11h30 et de 13h30 à 16h.

Les jours d'école sont le **lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Conformément à la réglementation en vigueur, les portes des écoles seront ouvertes 10 minutes avant le début de la classe.

Nous vous demandons d'être particulièrement respectueux de ces horaires.

4. **Cotisation de rentrée**

*Elle sera de **15€ par enfant**, dont 2€75 sont obligatoires (cotisation coopérative scolaire). Les 12€25 restants sont facultatifs et ont pour but de renouveler le matériel scolaire, de financer des bricolages, d'organiser des sorties...*

5. **Les assurances**

Votre enfant devra être assuré en **responsabilité civile** (pour les dommages causés à autrui) ainsi qu'une assurance « **individuelle accident** » (dommages subis). Une attestation sera à fournir à la rentrée ou avant.

6. Les absences

Toute absence doit être justifiée par la personne responsable de l'enfant par un mot dans le cahier de liaison. Il est aussi important de prévenir au plus tôt l'école. En cas de maladie contagieuse, il vous faudra joindre un certificat médical avec la date de retour à l'école (scarlatine, impétigo...).

7. Les goûters

C'est maintenant une habitude, il n'y a plus de goûter organisé en classe (hormis pour les anniversaires et les projets « cuisine » spécifiques).

8. Le calendrier scolaire

Vacances de la Toussaint :

du vendredi 16/10/26 après les cours au lundi 2/11/26.

Vacances de Noël :

du vendredi 18/12/26 après les cours au lundi 4 /01/27

Vacances d'hiver :

du vendredi 19/02/27 après les cours au lundi 8/03/27.

Vacances de printemps : de vendredi 16/04/27 après les cours au lundi 3/05/27.

Les vacances d'été commencent le vendredi 2/07/27 après les cours.

Pont de l'Ascension : les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027.

9. Le cahier de correspondance ou de liaison

Ce cahier sert de **lien entre la famille et l'école**. Il vous permet d'être informés des **différentes manifestations** de l'école.

Chaque mot de l'école devra impérativement être **signé**. Vous pouvez l'utiliser pour **prendre rendez-vous** avec les enseignants.

10. Les relations famille/école

Les parents et les enseignants travailleront **ensemble** afin d'instaurer **une continuité éducative** entre la maison et l'école. Les enseignants s'interdisent les comportements, gestes ou paroles qui traduiraient **indifférence ou mépris à l'égard des familles** et des élèves. De même, les enfants, comme leurs familles, doivent **s'interdire les actes ou les mots qui porteraient atteinte à la personne ou à la fonction du professeur**.

Afin de faciliter la communication, l'école utilisera les adresses mail des familles pour transmettre certains documents.

11. Le conseil d'école et les élections de parents

Le conseil d'école est réuni chaque trimestre. Il est composé d'élus de la ville de Turckheim, de représentants des parents d'élèves et des enseignants. Une réunion d'information pour les parents qui souhaitent participer à ce conseil sera organisé le vendredi 11 septembre 2026 à 17h à la maternelle des Lilas.

MON ENFANT FACE AUX ÉCRANS



LES 4 PAS...

L'écran fait partie de notre quotidien: travail, maison, loisirs...
L'enfant y est confronté dès son plus jeune âge.
Il y passe un temps de plus en plus long.

Voici quelques conseils qui permettront à votre enfant
de s'approprier l'écran sans en devenir captif.



Mettre en place ces 4 temps dès aujourd'hui, c'est aider votre enfant à développer :

- ▶ son langage / son vocabulaire
- ▶ sa pensée / son imagination
- ▶ son autonomie / sa capacité à être seul
- ▶ sa capacité à distinguer Réel et Virtuel

d'après Sabine Duflo, psychologue clinicienne,
Centre médico-psychologique de Noisy-Le-Grand

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français, ce n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Sa fréquentation régulière est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Ces années sont très importantes car elles préparent à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de nombreux apprentissages.

Nous nous réjouissons très sincèrement de notre future collaboration pour la pleine réussite de votre enfant et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.



L'équipe pédagogique
du Groupe Scolaire Charles Grad
de Turckheim